

En tout état de cause, leur RESPONSABILITE est pleine et entière dans l'accomplissement de ce crime odieux, compte tenu de leur position hiérarchique dans l'armée au moment des faits. D'ailleurs, le médiateur, à l'époque M. Blaise COMPAORE était si intrigué par la fausse absence du ministre de la défense pendant les viols, qu'il s'est interrogé publiquement en ces termes : « Mais où était le ministre de la défense ? » qui n'était autre que le « général » Sékouba KONATE.

Les sanctions consistaient alors, à restreindre la liberté de déplacement des officiers incriminés, ainsi qu'à geler leurs avoirs dans les banques occidentales, notamment européennes. Le lecteur aura peut-être remarqué le caractère singulièrement bienveillant des sanctions, au regard de l'ampleur et de la gravité des crimes sanctionnés.

Cependant, même très relatives, ces sanctions avaient le mérite d'exister. Nous, (Noirs Africains de Guinée), nous pouvions nous dire, « c'est déjà ça. Habituellement, nos bourreaux locaux recevaient félicitation et encouragement, pour avoir maintenu l'ordre dans le pays », comme on dit. Il ne faut donc pas minimiser ces sanctions, toutes symboliques qu'elles fussent.

Les organisations dites africaines (U.A. et CEDEAO) quant à elles, se sont limitées comme d'habitude, à de vagues discours, tout en hébergeant dans leurs banques respectives, les sommes et métaux précieux dont notre pays a été délesté par nos officiers assassins pilliers comme le « général » Sékouba KONATE, curieusement érigé en modèle par le secrétaire général de l'O.I.F., M. Abdou DIOUF.

Entre temps, le coup de feu salvateur du 3 Décembre 2009 de Dr. TOUMBA DIAKITE, lui-même sanctionné pour les mêmes faits, a changé la donne. Le capitaine Moussa DADIS CAMARA, chef apparent d'une junte, contrôlée en fait par les colonels MOUSSA KEITA et SEKOUBA KONATE, est évacué d'abord au MAROC ensuite au BURKINA où il poursuivrait une convalescence, qui s'apparente à un bannissement déguisé, au terme duquel, il est arbitrairement empêché de rentrer dans son propre pays. Il lui est reproché à lui et à quelques autres militaires, tous ressortissants de la Guinée Forestière, d'avoir organisé et fait exécuter les viols et massacres du 28 septembre 2009. Ils ne sont évidemment pas des anges. Loin s'en faut. Leur responsabilité dans les différents massacres en Guinée est difficilement contestable. Certains d'entre eux semblent d'ailleurs disposés à s'en expliquer.

Alors, où est le problème, dira t'on ?

Le problème réside en ceci que, la levée de sanctions par l'Union Européenne à l'encontre de militaires du CNDD, reste étrangement sélective, d'une sélectivité fort douteuse, même dangereuse pour la cohésion socio-ethnique de notre pays. En effet, qu'observe-t-on ?

- Les sanctions ne visent plus que les seuls officiers originaires de la Guinée Forestière.
- Les autres (général Sékouba KONATE, Moussa KEITA,...), tous appartenant à la même ethnie que le président désigné, justement par Sékouba KONATE, sont exonérés, blanchis des crimes ignobles dont tous les Guinéens savent qu'ils sont les probables commanditaires. Fait troublant : la bienveillance singulière de l'Union Européenne à l'égard d'officiers criminels, coïncide avec la visite de M. Alpha CONDE en France. C'est peut-être une coïncidence due au hasard, mais elle reste tout de même troublante.
- Le maintien des sanctions contre les seuls capitaine Moussa Dadis CAMARA, colonel Claude PIVI, Tiégboro CAMARA,...laisse voir un ostracisme inadmissible contre nos compatriotes de la Guinée Forestière. Certes, ces officiers ne sont guère des saints, ni ne représentent la Guinée Forestière, mais ils ne sont pas plus coupables que Sékouba KONATE. Ils le sont plutôt beaucoup moins. Et l'Union Européenne peut soutenir son poulain Alpha CONDE, sans aggraver les tensions socio-ethniques déjà tendues dans notre pays. Or en exonérant le criminel Sékouba KONATE de toute sa responsabilité, elle fait deux poids, deux mesures. Soit le « général » KONATE et ses complices sont poursuivis et leurs biens saisis, soit tout le monde est exonéré. Mais le maintien des sanctions contre les seuls officiers ressortissants de la Guinée Forestière sera catastrophique, si Sékouba KONATE n'est pas arrêté et traduit devant une justice internationale. Tous les crimes de masse qu'il a commis sont identifiés. Les témoins et victimes sont à Conakry. Ils peuvent être interrogés. Par ailleurs, le président Alpha CONDE, lui reproche à mots couverts, d'immenses crimes économiques perpétrés contre notre pays, pendant la transition. Et sur ce point, on est bien obligé d'admettre que le président CONDE dit vrai.
- Qu'on me comprenne bien. Il ne s'agit en aucun cas d'instruire un procès contre l'Union Européenne en Guinée. Il s'agit d'attirer l'attention des EUROPEENS de bonne volonté sur les conséquences possibles de ce qu'il faut bien appeler une MALADRESSE : la bienveillance sélective injustifiable à l'endroit d'officier prédateur comme Sékouba KONATE, soupçonné d'avoir commandité massacres et viols contre sa propre population, est un très mauvais signe

envoyé au pays.

Mamadou Billo SY SAVANE

Mon contact : [mamadolinsan@wanadoo.fr](mailto:mamadoulinsan@wanadoo.fr)

Pour www.nlsguinee.com